

CENTRE DE LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ
ET L'INJUSTICE AU RWANDA
BP 141, Bruxelles 3.
1030 BRUXELLES - Tél/Fax:32.81/60.11.13
GSM: 0476.701.569

Bruxelles, le 29 mars 2004.

COMMUNIQUE n° 71/2004

La justice belge doit libérer le témoin innocent de l'assassinat des casques bleus belges.

Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda demande aux autorités judiciaires et politiques belges **d'ordonner la libération immédiate et sans conditions** (sauf le devoir de tout témoin) de Monsieur Bernard NTUYAHAGA détenu à la prison de FOREST depuis son arrivée à Bruxelles dans la matinée de samedi le 27 mars 2004.

Notre Centre est consterné par **cette détention arbitraire de ce témoin innocent** de l'assassinat des casques bleus belges tués au camp militaire de Kigali le 7 avril 1994 par des militaires rwandais. En outre, notre Centre s'insurge contre les déclarations erronées des médias belges et internationaux qui présentent ce témoin comme ayant une quelconque responsabilité dans cet assassinat. **Nous attirons l'attention de tous les médias sur l'innocente criante de ce témoin que la justice belge a longtemps boudé pour des raisons encore inavouées.** Nous souhaitons rappeler à l'opinion publique nationale et internationale que c'est notre **communiqué n° 67/2003 du 6 juin 2003** et notre courrier y relatif adressé le 10/06/2003 au Juge d'instruction Damien VENDERMEERSCH qui ont mis fin à l'irresponsabilité des juridictions belges et tanzaniennes dans la détention arbitraire et illégale de cinq (5) ans de ce témoin innocent dans la prison d'Ukonga à Dar-es-salaam en Tanzanie.

« Je soussigné, NTUYAHAGA Bernard, déclare être prêt à me présenter aux juridictions belges pour me justifier et pour me défendre contre des accusations mensongères portées contre ma personne auprès de la justice belge concernant une prétendue implication dans l'assassinat des dix casques bleus belges.

Je souhaiterais me présenter librement et je demande au Juge d'instruction de lever le mandat international à ma charge. Avec ce document je sollicite donc officiellement le visa à remettre à mon avocat, Mr Luc DE TEMMERMAN. Signé le 26 janvier 1996 »

D'après cette déclaration du 26 janvier 1996, publiée dans le livre du journaliste camerounais Charles ONANA « **Les secrets du génocide rwandais, Enquête sur les mystères d'un président** », ce témoin a toujours manifesté sa volonté et sa disponibilité de coopérer avec la justice belge. Ce qui rend sa détention actuelle inutile, cynique, arbitraire et inacceptable.

Voici la chronologie du calvaire de ce témoin oculaire dont le seul tort est d'avoir joué le rôle de « *taximan* » qui a conduit, sur leur demande, les commandos belges vers leur bureau de la MINUAR sis dans le camp militaire de Kigali où ils ont été tués le 7 avril 1994 :

1. **En janvier 1996, il fut invité à Nairobi** par des journalistes belges de la RTBF et le juge d'instruction Damien VANDERMEERSCH intéressés par la mort des casques bleus belges. A cette occasion il demanda en vain d'être auditionné par la Commission d'enquête du Sénat belge pour témoigner sur la mort des casques bleus belges.
2. **Le 2 juin 1998, il échappa à des kidnappeurs** qui voulaient le rapatrier de force au Rwanda comme ceux qui avaient kidnappé et violé le 27 mai 1997, à Mufurira (en Zambie), l'ancienne ministre tutsi de la justice, Madame Agnès NTAMABYARIRO, pour la rapatrier clandestinement au Rwanda où elle croupit à la prison de Kigali depuis bientôt sept ans sans dossier judiciaire et sans aucun espoir d'un procès équitable.

3. **Le 10 juin 1998**, le Major Bernard NTUYAHAGA se présenta volontairement au siège du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) à Arusha en Tanzanie pour vérifier s'il existait un dossier quelconque à sa charge. Le TPIR le libéra le 18/03/1999.
4. **Le 29 mars 1999, muni d'un « sauf conduit »** signé et délivré par le Greffier du TPIR, le Dr AGWU UKIWE OKALI, Bernard Ntuyahaga fut contraint de quitter la prison du TPIR avant d'avoir trouvé un pays d'accueil et sans aucun budget prévu pour son voyage. **Ce sauf-conduit avait une validité de 15 jours et l'autorisait à bénéficier de la liberté de circulation et de la coopération de tous les états membres** et organismes de l'ONU.
5. **Dans la journée du 29/03/99**, il se présenta encore à l'Ambassade belge à Dar-Es-Salaam pour coopérer avec la justice belge suite à la demande d'extradition présentée par la Belgique le 25/02/99. En 1995, l'Ambassade belge en Zambie l'avait déjà refoulé.
6. **Dans la même soirée du 29 mars 1999, il fut arrêté à l'hôtel** où il comptait loger par des policiers tanzaniens accompagnés par l'un des émissaires du TPIR qui l'avaient accompagné par avion. Le sauf-conduit du TPIR fut ignoré par la police. Il fut détenu dans un cachot à Dar-Es-Salaam pendant deux mois avant d'être transféré dans la prison d'UKONGA parce que son épouse avait alerté Amnesty International et le Comité International de la Croix Rouge (CICR). Curieusement le motif de détention serait l'entrée illégale en Tanzanie alors qu'il y était arrivé avec des documents valables du HCR et qu'il voulait repartir avec le sauf conduit du TPIR valable pendant 15 jours.
7. **Alerté par son épouse, et ce depuis le 6 juin 2003**, notre Centre a interpellé plusieurs autorités judiciaires et politiques belges et tanzaniennes pour exiger la libération de ce témoin innocent. L'Ambassade tanzanienne à Bruxelles fut interpellée plusieurs fois par notre Centre. Finalement l'Ambassade belge en Tanzanie réagit et prit contact avec Bernard Ntuyahaga. Elle lui fit signer une déclaration selon laquelle il s'engageait à se présenter devant la justice belge si la Belgique réussit à le sortir de cette prison.
8. **Vendredi le 26 mars 2004 vers 13h**, sur jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de KISUTU à Dar es-salaam en Tanzanie, le major Bernard NTUYAHAGA a été extradé vers la Belgique. L'intéressé, accompagné par un agent de l'Ambassade belge à Dar es-Salaam, fut embarqué, sans menottes, sur un vol régulier de la KLM dans la soirée même du 26 mars 2004.
9. **Samedi matin le 27 mars 2004**, le témoin et son escorte ont atterri à Amsterdam avant de prendre un avion pour Xaventem où ils ont été reçus par un inspecteur de la police judiciaire en fin de matinée. Le témoin a subi un interrogatoire d'environ cinq heures avant d'être conduit à la prison de FOREST où il reste détenu jusqu'aujourd'hui.

Recommandations : Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda demande :

- que les autorités judiciaires belges libèrent immédiatement ce témoin et lui permettent de rejoindre sa famille qui réside au Danemark où elle jouit du statut de réfugiés politiques. **Il doit être logé dans un hôtel et non en prison !!**
- **que la sécurité physique et mentale de ce témoin soit assurée** car il y a trop de mensonges qui entourent sa détention arbitraire et la tragédie rwandaise. **Notre Centre craint que le Major NTUYAHAGA soit victime d'un complot planifié** entre la junte militaire rwandaise, certains milieux belges et tanzaniens et ceux du TPIR qui consisterait à rendre possible sa disparition ou son musellement en prison.
- que tous les médias belges et internationaux cessent d'insinuer une quelconque culpabilité de Bernard Ntuyahaga puisqu'il s'agit d'un témoin oculaire innocent.

Pour le Centre, MATATA Joseph, Coordinateur.